



AVIS AU PUBLIC

Gestion de l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, §1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la suivante demande d'autorisation en matière des eaux a été introduite :

Requérant : **Administration communale de Stadtbredimus**

Objet : **Réorganisation des infrastructures d'assainissement comprenant la déconnexion du réseau de canalisation mixte existant et la pose d'une canalisation d'eaux pluviales permettant le rejet des eaux de ruissellement dans « l'Aalbaach »**

Localité : **Stadtbredimus**

Commune : **Stadtbredimus**

Le résumé de la demande est publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Stadtbredimus, le 17/06/2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

(s.) Robert BEISSEL
Bourgmestre

(s.) Marc WILGÉ
Secrétaire